

[Français]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT RELATIVE À LA  
CLAUDE DE FORCE MAJEURE DE CERTAINS CONTRATS

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné que, en invoquant la clause relative aux raisons de force majeure, dont on fait mention depuis plusieurs jours, certains pays semblent ne pas vouloir respecter les contrats déjà signés avec le Canada, et qu'on ne semble pas s'en préoccuper davantage, est-ce que le gouvernement canadien est tenu de s'en tenir aux contrats signés, et a-t-il le droit de faire appel à cette clause relative aux raisons de force majeure pour protéger les citoyens canadiens?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, je dois signaler qu'il s'agit de contrats négociés entre des compagnies étrangères et les raffineries canadiennes, et qu'avec un système différent, au Canada, si l'on créait une compagnie nationale de pétrole par exemple, le gouvernement pourrait peut-être compter sur des engagements directs avec les pays exportateurs. Mais actuellement, nous avons un système qui existe depuis plusieurs années, selon lequel les transactions sont faites uniquement entre deux compagnies relativement à la façon de livrer le pétrole brut au Canada. Nous dépendons des compagnies canadiennes lorsqu'il s'agit de nous informer sur le marché du pétrole brut, et s'il survient une crise nous leur fournissons l'information, afin de minimiser les interruptions des approvisionnements pour les Canadiens.

**M. Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais l'honorable député de Yukon pose la question de privilège.

[Traduction]

Le député du Yukon soulève la question de privilège.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège qui intéresse tous les députés. Elle a trait aux réponses données par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Nous venons tous d'entendre le ministre dire qu'il n'avait reçu aucune indication de la part des sociétés pourvoyeuses de leur intention d'invoquer la disposition de force majeure. Hier, comme en fait état le hansard, à la page 8227, j'ai mis en doute l'affirmation du ministre et j'ai cité à cet effet la réponse, consignée à la page 8172 du hansard, qu'il avait donnée à une question posée par le député de Calgary-Sud. Voici ce que le ministre avait répondu:

... à ma connaissance il s'agit d'une décision des sociétés pourvoyeuses qui découle peut-être des conditions de contrats conclus avec d'autres pays, notamment des engagements déjà pris.

Aujourd'hui, tout comme l'autre jour à la page 8172, le ministre a utilisé le passé, ce qui laisse clairement entendre que les sociétés pourvoyeuses lui ont fait part de leur intention d'invoquer la disposition de force majeure. Toutefois, les choses se sont aggravées un peu plus tard. Hier, comme le rapporte le hansard à la page 8227, en réponse à ma question, le ministre a cité ses propres remarques, consignées à la page 8178 du hansard, lorsqu'il a déclaré à propos de l'application de la force majeure:

Je crois comprendre pour l'instant qu'il n'y a pas encore eu de répartition, mais les sociétés ont indiqué qu'elles prévoyaient une

Questions orales

interruption en vertu d'une disposition de force majeure inscrite dans les contrats d'approvisionnement.

Monsieur l'Orateur, une seule des deux affirmations est vraie. Le ministre n'a pas le droit, encore moins dans des circonstances aussi graves, de tromper la Chambre comme il l'a fait—non seulement la Chambre, mais tous les Canadiens.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

● (1430)

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole à propos de la même question de privilège. J'ai dit lundi soir, et je l'ai répété au moins six fois, sinon plus, que nous parlons de l'application future de la clause de force majeure au cours de cet hiver. C'est dans ce contexte que j'ai parlé. S'il le veut le député peut enlever une ou deux phrases de la discussion assez longue qui a eu lieu à ce sujet et les remplacer par autre chose. Toutefois, si on le place dans tout le contexte, je pense qu'il ne peut y avoir aucun doute à ce sujet. Je me demande pourquoi il essaye constamment de déformer ainsi les mots.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il apparaît à la présidence que la question soulevée par le représentant du Yukon est un prolongement du débat qui s'est déroulé hier et au début de la journée, pendant la période des questions. Je ne pense vraiment pas qu'on pourra résoudre le problème au moyen d'une question de privilège.

**M. Nielsen:** Monsieur l'Orateur, je crains que le ministre n'ait aggravé l'erreur et provoqué une autre question de privilège de ma part. Il m'a accusé d'avoir isolé sa réponse du contexte.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nielsen:** Les députés peuvent lire ce que j'ai dit. J'entends des grognements parmi les députés d'en face. C'est le ministre et non pas le chef de l'opposition ou le chef du Nouveau parti démocratique qui complique les choses afin d'essayer de se tirer d'embarras. J'ai cité avec exactitude toutes les réponses qu'il a données avant-hier, hier et aujourd'hui.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, avant de poser une question supplémentaire, je voudrais poser la question de privilège. Je remercie le député de Yukon de son manque de courtoisie. Au fait, alors que je m'apprêtais à poser une question supplémentaire, il s'est levé pour poser une question de privilège, chose que nous ne faisons pas, nous du Parti Crédit Social, quand le chef du député pose même cinq questions d'affilée. Je ne sais pas si au Yukon on élève mal les enfants, mais le député du Yukon est certainement malappris d'agir ainsi.